



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 13 mai 2019
affiché ou publié le lundi 13 mai 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190502-lmc1H22046H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22046H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 056-19

Objet : *RS - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un terrain nu au profit de la société Lutess situé sur la commune de La Ravoire*

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Alexandra Turnar
<i>Cognin</i>	
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoaz
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	Christiane Boisselon
<i>La Ravoire</i>	Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Roचाix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Benoit Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 056-19

objet **RS - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un terrain nu au profit de la société Lutess situé sur la commune de La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que Grand Chambéry est propriétaire d'un foncier nu lié à l'aménagement d'une extension du parc d'activités économiques de la Villette, rue du Clapet à La Ravoire, cadastré section O n° 406p-407p et 413 d'une superficie totale de 955 m².

Par courrier du 1^{er} avril 2019, la société Lutess, installée sur le parc d'activités, a sollicité Grand Chambéry afin qu'une partie de ce délaissé de foncier lui soit mis à disposition dans l'objectif d'y aménager des places de stationnement pour son personnel et ses véhicules de société.

Il est ainsi proposé d'approuver la convention jointe prévoyant notamment :

- une mise à disposition, à compter du 1^{er} mai 2019 pour une durée de huit ans renouvelable tacitement par période d'un an, des parties de parcelles cadastrées section O n° 406p-407p et de la parcelle cadastrée section O n° 413, soit une superficie d'environ 250 m²,
- un loyer annuel de 1 500 euros, révisable annuellement selon l'indice des loyers des activités tertiaires,
- un coût d'aménagement et d'entretien à charge de la société Lutess.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition du foncier nu cadastré section O n° 406p-407p et de la parcelle cadastrée section O n° 413 d'une superficie d'environ 250 m², situé rue du Clapet à La Ravoire, au bénéfice de la société Lutess,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir et tous documents y afférents,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 056-19

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un terrain nu au profit de la société Lutess situé sur la commune de La Ravoire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) : annexe 1 - plan, annexe 2 - convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22046H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22046H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019